

Cinquième Plateforme Régionale Arabe pour la Réduction des Risques de Catastrophe

**Du risque à la résilience: Accélérer
l'action locale pour la réduction des risques de catastrophe**

08 - 11 Novembre 2021
Rabat, Morocco

**Déclaration de Rabat pour la réduction
des risques de catastrophe**



Déclaration de Rabat pour la réduction des risques de catastrophe

11 Novembre 2021

Nous, ministres et chefs de délégations chargés de la réduction des risques de catastrophe des États arabes membres des Nations unies et représentants des organisations régionales, intergouvernementales et non gouvernementales prenant part à la cinquième Plateforme régionale arabe pour la réduction des risques de catastrophe à Rabat, la capitale du Royaume du Maroc, à travers le mode de conférence virtuelle du 08 au 11 novembre 2021;

Nous exprimons nos remerciements et notre reconnaissance à sa Majesté, au gouvernement et au peuple du Royaume du Maroc pour avoir accueilli et organisé la cinquième Plateforme régionale arabe pour la réduction des risques de catastrophe. Nous tenons également à remercier le Secrétariat général de la Ligue des États arabes et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR) pour leurs efforts assidus en vue de soutenir les États arabes dans le renforcement de leur résilience face aux catastrophes.

Nous déclarons ce qui suit:

1. Nous sommes parfaitement conscients de la fréquence croissante des aléas et de l'ampleur des pertes humaines et économiques qui y sont liées. Les États arabes sont confrontés à de multiples défis en raison des catastrophes déclenchées par des aléas naturels et biologiques tels que les tremblements de terre, les inondations, les glissements de

terrain, les tempêtes, les sécheresses, les épidémies, les incendies, y compris les feux de forêt, les récoltes agricoles, et d'autres catastrophes anthropiques qui affectent directement l'environnement, les populations, les mouvements humains et les infrastructures;

2. Nous réitérons les objectifs, les priorités et les cibles du **Cadre de Sendai** et de la **Stratégie arabe pour la réduction des risques de catastrophe 2030** et renouvelons notre engagement et notre soutien par tous les moyens pour mener un changement fondamental de la gestion des risques de catastrophe à une pratique de développement plus exhaustive et résiliente aux risques par une cohérence avec les politiques de développement durable et de changement climatique, et la préservation de la biodiversité et des systèmes écologiques aux niveaux régional, aux niveaux régional, national et local, par l'élaboration d'outils pour la mise en œuvre du Plan d'action prioritaire pour la réduction des risques de catastrophe 2021-2024, présenté et ratifié lors de la cinquième Plateforme régionale arabe pour la réduction des risques de catastrophe à Rabat, Royaume du Maroc, suivant des calendriers, des programmes et des activités clairement définis, et identifiant ses organismes exécutants et ses sources de financement, à condition que les outils de mise en œuvre du Plan soient présentés au Mécanisme arabe de coordination pour la réduction des risques de catastrophe lors de sa prochaine réunion;
3. Nous réitérons notre disposition à poursuivre le travail concret visant à élaborer un calendrier et des plans au niveau des États arabes pour la mise en œuvre et le suivi des actions énoncées dans les différentes plateformes mondiales et arabes et les conférences connexes: Déclaration de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe à Cancun 2017, Déclaration de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe à Genève 2019, et les résultats des Plateformes arabes tenues à Aqaba, Royaume Hachémite

de Jordanie, en 2013, à Charm el-Cheikh, République Arabe d'Égypte, en 2014, à Doha, État du Qatar, en 2017, et à Tunis, République tunisienne, en 2018;

4. Nous saluons les réalisations accomplies au niveau régional arabe avec l'adoption du "Mécanisme arabe de coordination pour la réduction des risques de catastrophe" dans le cadre de la Ligue des États arabes par le Sommet arabe de 2018 en tant que cadre institutionnel régional et forum arabe officiel pour la réduction des risques de catastrophe. Nous nous engageons également à redoubler d'efforts et à promouvoir la coordination et les consultations inter arabes au niveau régional par le biais du Mécanisme, en vue de consolider les efforts et d'aligner les programmes nationaux sur la Stratégie arabe de réduction des risques de catastrophe 2030 et les programmes des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (RRC);
5. Nous soulignons la nécessité de continuer à promouvoir et à développer des politiques arabes de réduction des risques de catastrophe qui tiennent compte des impacts du changement climatique, en soutenant l'interdépendance de la réduction des risques de catastrophe avec les programmes d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, afin de réaliser les Objectifs de développement durable et de renforcer les capacités des États arabes pour qu'ils puissent recevoir des fonds internationaux pour la réduction des risques de catastrophe de la part des institutions de financement dédiées au changement climatique;
6. Nous soulignons la nécessité de poursuivre l'élaboration de programmes et de plans visant à intégrer les risques de catastrophe au niveau local dans les États arabes, en abordant les risques étendus et en limitant leurs effets néfastes, en renforçant la résilience locale et sa cohérence avec le changement climatique et les Objectifs de développement durable, et en catalysant les investissements dans les

programmes de réduction des risques de catastrophe, selon une approche participative intégrée qui cherche à impliquer les parties prenantes: les départements gouvernementaux et les autorités législatives, les universités, les centres de formation et de recherche scientifique, les médias, les organisations de la société civile et le secteur privé;

7. Nous exprimons notre profonde attention et inquiétude face à la crise sanitaire mondiale actuelle induite par l'apparition du nouveau coronavirus, connu sous le nom de COVID-19, et soulignons la nécessité d'intensifier les efforts et la coopération entre les États arabes pour faire face à cette pandémie et à tous les types d'aléas biologiques qui pourraient survenir à l'avenir, en coordination et en coopération avec les diverses organisations des Nations Unies et les organisations arabes;
8. Nous valorisons le rôle central du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR) dans la coordination et le soutien des efforts mondiaux, arabes et nationaux visant à mettre en œuvre et à suivre le Cadre de Sendai, grâce au travail conjoint des organisations régionales et internationales du système des Nations Unies, de la Ligue des États arabes, des partenaires du développement, des institutions universitaires et de recherche, des réseaux de parties prenantes, des médias et des organisations de la société civile;
9. Nous louons également le rôle primordial joué par la Ligue des États arabes et ses organisations arabes spécialisées dans la coordination et le soutien des efforts visant à mettre en œuvre et à évaluer la Stratégie arabe pour la réduction des risques de catastrophe et son programme de travail, ce qui contribue directement à la réalisation des objectifs du Cadre de Sendai. Le Bureau des Nations Unies pour la réduction des

risques de catastrophe a appelé à soutenir les États arabes pour répondre aux catastrophes et en atténuer les répercussions;

10. Nous appelons les États arabes à intensifier leurs efforts pour contribuer à la mise à disposition des ressources nécessaires au Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe afin de soutenir les efforts de réduction des risques de catastrophe dans la région arabe;
11. Nous valorisons en outre le rôle antérieur et actuel joué par les associations du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge et les organisations de la société civile dans tous les États arabes pour aider les institutions nationales à réduire les risques de catastrophe, et plus particulièrement la pandémie de COVID-19.

En vertu de la présente déclaration, nous appelons tous les gouvernements, partenaires et parties prenantes arabes à:

1. Effectuer l'intégration et la cohérence des stratégies et programmes de réduction des risques de catastrophe avec les politiques de développement durable afin qu'ils soient intégrés et inclusifs à tous les niveaux pertinents de la société, du développement et de la santé.
2. Renforcer les partenariats et la coopération entre les parties prenantes, y compris les organisations arabes et des Nations unies, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe - Bureau régional pour les États arabes, la Ligue des États arabes, les partenaires de développement, les institutions universitaires/de recherche, les parties prenantes, les institutions médiatiques, les organisations de la société civile et le secteur privé, afin d'accélérer la mise en œuvre du Cadre de Sendai et de la Stratégie arabe pour la réduction des risques de catastrophe; fournir le soutien nécessaire aux États arabes qui ne sont pas en mesure de répondre aux exigences du

Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et des stratégies pertinentes, en renforçant les capacités et en fournissant des contributions spéciales pour les mettre en œuvre.

3. Poursuivre le développement, la mise à jour, l'analyse et l'évaluation de la base de données et des statistiques sur les catastrophes et les pertes qui en découlent; et soutenir la mise en place de mécanismes statistiques systématiques de coordination entre les différents producteurs de données relatives aux catastrophes au niveau national et leur renforcement avec des indicateurs sur la réduction des risques de catastrophe, ainsi que l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités des agences statistiques arabes et de toutes les parties prenantes concernées en matière de collecte, d'analyse et de calcul des indicateurs de réduction des risques de catastrophe, en s'appuyant sur les expériences réussies dans ce cadre.
4. Tirer parti de l'expérience des États arabes en matière de finalisation ou de mise à jour des données sur la réduction des risques de catastrophe, le cas échéant, et établir un registre national des risques et un registre des pertes historiques dues aux catastrophes grâce au développement continu de la base de données DesInventar, à l'assistance et à l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les États.
5. S'appuyer sur d'innombrables technologies, techniques et moyens de communication de pointe pour accéder aux données et aux informations sur les risques de catastrophe, les partager et les rendre disponibles.
6. Promouvoir les possibilités de partage des connaissances, de l'expertise, de l'expérience et des bonnes pratiques et valoriser les gains arabes en matière de réduction des risques de catastrophe; et s'efforcer de partager les expériences réussies entre eux.

7. Renforcer la participation active des femmes et des jeunes à la direction de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies, politiques, plans et programmes de réduction des risques de catastrophe par l'adoption d'une approche fondée sur le genre qui tienne compte des besoins des femmes, des personnes âgées, des enfants, des jeunes et des personnes handicapées.
8. Renforcer le volontariat en développant les capacités des cadres de volontariat qui peuvent fonctionner pendant une catastrophe pour aider les populations touchées.
9. Soutenir les processus de prise de décision fondés sur la science, la technologie et la confiance en les institutions arabes pertinentes de recherche, d'éducation et d'enseignement, y compris le Groupe consultatif arabe sur la science et la technologie pour la réduction des risques de catastrophe (ARAB STAG).
10. Encourager les investissements qui tiennent compte de la résilience des infrastructures aux risques de catastrophe et de l'élaboration de plans de redressement, sur la base du principe "Reconstruire en mieux" à tous les niveaux, et assurer la continuité des entreprises et des chaînes d'approvisionnement et de ravitaillement.
11. Développer des systèmes de mesure, de prévision et d'alertes précoces multi-aléas pour la prévention des risques de catastrophe.
12. Assurer l'évaluation périodique des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai par le biais du système de suivi du Cadre de Sendai; et l'évaluation périodique des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie arabe pour la réduction des risques de catastrophe au niveau régional.

13. Afin d'atteindre la cible (E) du Cadre de Sendai, chercher à augmenter le nombre des Stratégies nationales et locales des États arabes pour la réduction des risques de catastrophe.
14. Saisir l'occasion de la Journée internationale de la réduction des risques de catastrophe, de la Journée arabe de la réduction des risques de catastrophe et de la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis pour promouvoir la prise de conscience des communautés et une meilleure connaissance des risques.
15. Établir un cadre juridique et des mécanismes institutionnels nationaux permanents pour la gouvernance des risques de catastrophe.
16. Développer un système arabe intégré de sensibilisation et de formation à la réduction des risques de catastrophe.
17. Soutenir et encourager les villes arabes à participer au programme "Pour des villes résilientes 2030" (MCR2030) afin de transformer ces villes en villes résilientes et durables.
18. Prendre note des recommandations du Secrétaire général des Nations Unies, dans lesquelles il a appelé à un examen à mi-parcours nécessaire du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et avant la fin de l'année 2021, et a pressé les États membres des Nations Unies de rédiger des rapports volontaires pour l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai et a recommandé d'utiliser les multiples mécanismes de coordination et les réunions régionales et internationales.
19. Saluer l'initiative de la Ligue des États arabes de soutenir l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai dans la région arabe aux niveaux technique et logistique.

20. Valoriser la convocation de la réunion du Mécanisme arabe de coordination pour la réduction des risques de catastrophe au niveau des ministres chargés de la réduction des risques de catastrophe en mars 2022 au siège du Secrétariat général de la Ligue des États arabes, à moins qu'un État arabe ne sollicite l'accueil de cette réunion conformément à la résolution 14 du Mécanisme arabe de coordination pour la réduction des risques de catastrophe datée du 15/09/2021 et d'y participer activement pour soutenir la réalisation de la réduction des risques de catastrophe dans la région arabe au plus haut niveau politique.

Dans la poursuite de ces objectifs, nous œuvrerons de concert pour:

- Faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Déclaration de Rabat pour la réduction des risques de catastrophe par le biais du Mécanisme arabe de coordination pour la réduction des risques de catastrophe et en coopération avec le Bureau régional de l'UNDRR pour les États arabes.
- Mettre en œuvre de manière cohérente et coordonnée les stratégies et politiques nationales qui tiennent compte du nexus Réduction des risques de catastrophe-Changement climatique-Objectifs de développement durable.
- Inviter les parties prenantes à rendre compte périodiquement des progrès accomplis dans le cadre de leurs engagements volontaires par le biais du Bureau régional de l'UNDRR pour les États arabes et à les soumettre au Secrétariat du Mécanisme arabe de coordination pour la réduction des risques de catastrophe à la Ligue des États arabes.
- Une participation arabe efficace à toutes les Plateformes mondiales, y compris la Septième Plateforme sur la réduction des risques de

catastrophe, qui se tiendra à Bali, en Indonésie, en mai 2022, afin de produire des résultats et des conclusions dans l'intérêt et les priorités de la région arabe, conformément à la recommandation 10 du Mécanisme qui a chargé le Secrétariat technique du Mécanisme arabe de coordination pour la réduction des risques de catastrophe d'organiser une réunion préparatoire arabe pour le Mécanisme visant à se préparer à la Plateforme au niveau arabe en consultation avec les points focaux nationaux de RRC et les organisations arabes, régionales et onusiennes concernées.

- Inviter le Bureau régional de l'UNDRR pour les États arabes à renforcer la coordination entre les partenaires et les parties prenantes dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe afin de garantir la cohérence avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris sur le changement climatique et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 dans le but d'assurer une intégration efficace de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement durable.

La version arabe est la version officielle adoptée de la Déclaration de Rabat pour la réduction des risques de catastrophe.